

ACTION SOCIALE

INTERMINISTERIELLE



FLASH INFO

À PÉRIODE EXCEPTIONNELLE, PRESTATION EXCEPTIONNELLE

+100 euros

Dans le contexte de crise économique et sociale provoquée par le virus CODIV-19, l'État entend encourager le secteur du tourisme en FRANCE et accompagner les foyers familiaux les plus durement touchés par cette crise.

(agents en début de carrière et parents d'enfants déscolarisés pendant le confinement notamment).



Mais cette aide supplémentaire ne sera allouée **UNIQUEMENT qu'aux bénéficiaires d'un plan épargne chèque-vacances servi entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 âgés de moins de 45 ans !**



Pourquoi cette restriction discriminatoire ?

Les 45 ans et + ne sont-ils pas eux aussi touchés par la crise ?



FSMI



FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

25 août 2020